

teurs du texte grec, et aura-t-il fait pour Tobie ce qu'il a fait pour Judith, où il s'est attaché, nous dit-il, à rendre le sens plutôt que les mots du texte; *magis sensum e sensu quam ex verbo verbum referens* (Præf., in libro Judith).

Dans cette supposition, on peut admettre que le même texte original a servi de point de départ à la version grecque et à la version latine.

Quel était l'auteur de ce texte primitif?

D'après les Septante, l'ange ayant dit aux deux Tobies d'écrire dans un livre tout ce qui leur était arrivé (ch. XII), on croit qu'ils composèrent des mémoires en chaldéen, qui étaient alors la langue universellement usitée en Médie. Tobie le père en aurait composé la première partie, et le jeune Tobie aurait écrit la dernière.

Il est très-probable que le livre que nous possédons a été primitivement écrit en chaldéen, d'après ces mémoires, par un auteur du temps; que cet auteur s'est borné à reproduire les documents qu'il avait sous les yeux, et à ajouter à la fin ce qui regarde la mort du jeune Tobie et la destinée de sa famille.

On n'en a pas moins attaqué la divinité et la véacité de cet ouvrage si authentique.

On a nié son origine divine, parce qu'il ne se trouve pas dans le canon des Hébreux dressé par Esdras. C'est l'objection qu'on pourrait faire contre tous les livres deutéro-canoniques.

Mais si les Juifs n'ont pas admis ce livre dans leurs canons, ils ne l'ont pas non plus rejeté comme apocryphe. L'auteur de l'*Ecclésiastique* (xxix, 45), Jésus-Christ dans l'Évangile (Matth., vii, 42), saint Jean dans son *Apocalypse* (xxi, 48 et seq.), y font allusion ou en citent des passages.

Les Pères de l'Église, depuis les temps apostoliques, les rangent parmi les livres inspirés, et c'est sur cette tradition constante que le Concile de Trente a basé sa décision.

Les protestants, qui ont mis en doute son inspiration, sont partis de là pour supposer que cette histoire n'était pas véritable, et qu'il ne fallait y voir qu'une fiction imaginée, pour nous apprendre que les bons sont parfois éprouvés, mais que Dieu finit toujours par exaucer leurs prières en les récompensant de leur résignation et de toutes leurs vertus.

Les auteurs de cette opinion se fondent sur ce que, dans cette histoire de Tobie, tous les noms propres sont significatifs; sur l'analogie qu'ils voient entre Tobie et Job, sur les ressemblances qu'ils croient remarquer dans le récit et sur le merveilleux du livre.

Mais tous les noms hébreux, surtout ceux des temps primitifs, sont significatifs; la ressemblance qu'il y a entre Job et Tobie n'oblige pas plus à douter de leur existence que le parallélisme que Plutarque établit perpétuellement entre les hommes illustres de la Grèce et de Rome.

Ce qu'on appelle des invraisemblances ne sont que des difficultés historiques et géographiques comme on en rencontre dans tous nos livres saints, et ces difficultés, comme on le verra dans nos notes, ne sont pas plus insolubles pour l'histoire de Tobie que pour toutes les autres parties historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Enfin le merveilleux qu'on regarde comme antihistorique est ici, comme ailleurs, le résultat de l'intervention perpétuelle de Dieu, comme elle se manifeste dans toute l'histoire sainte.

Si l'on se croit autorisé par ce merveilleux à nier la véacité de l'histoire de Tobie, on pourrait, au même titre, appliquer ce scepticisme à tous nos livres saints, et les considérer comme des légendes plutôt que comme des histoires.

Cependant où trouver un récit plus simple, plus naturel, et qui ait un caractère plus éminemment historique que ce livre de Tobie? Quelle sublimité dans les prières et dans les morceaux qu'il contient! Quel est le morceau de poésie profane qu'on puisse comparer au cantique de Tobie!

Dans cette histoire on trouve deux prophéties, l'une sur Ninive, l'autre sur Jérusalem, et ces deux prophéties révèlent à elles seules ce qu'il y a de divin dans cet ouvrage.

Aussi n'hésitions-nous pas à le regarder comme un des livres historiques les plus beaux et les plus touchants qu'il y ait dans l'Ancien Testament.

TOBIE.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de Tobie. Ses vicissitudes de fortune en captivité.

1. Tobias ex tribu et civitate Nephthali (que est in superioribus Galilææ supra Naasson, post viam que ducit ad occidentem, in sinistro habens civitatem Sepher).

2. Cum captus esset in diebus Salmanasar regis Assyriorum, in captivitate tamen positus, viam veritatis non deiecit, [a IV. Reg. 17, 3. et 18, 3.]

3. Ita ut omnia que habere poterat, quotidie conceptivis fratribus qui erant ex eius genere, imperaret.

4. Cumque esset junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile gessit in opere.

5. Demum cum iront omnes ad vitulos aureos a quos Jerobam fecerat rex Israel, hic solus fugiebat consortia omnium, [a III. Reg. 12, 28.]

6. Sed peregrinatus in Jerusalem ad templum Domini, et ibi adorabat Dominum Deus Israel, omnia primitiva sua, et decimas suas fideliter offerens.

7. Ita ut in tertio anno proselytus et advenis ministraret omnem decimationem.

8. Hæc et his similia secundum legem Dei puerulus observat legem.

9. Cum vero factus esset vir, accepit uxorem Annam de tribu sua, gentiliem ex se filium, nomen suum imponens ei.

10. Quem ab infantia timere Deum docuit, et abstinere ab omni peccato.

1. Tobie de la tribu et de la ville de Nephthali, qui est dans la haute Galilée, au-dessus de Naasson, derrière le chemin qui mène vers l'occident ayant à sa gauche la ville de Sépher,

2. Fut emmené captif du temps de Salmanasar, roi des Assyriens; et dans sa captivité même il n'abandonna point la voie de la vérité;

3. En sorte qu'il distribuait tous les jours ce qu'il pouvait avoir, à ceux de sa nation, à ses frères qui étaient captifs avec lui.

4. Et étant le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali, il ne faisait rien paraître dans ses actions qui fût de l'enfance.

5. Enfin quoique tous allaissent adorer les veaux que Jérobam, roi d'Israël, avait faits, il fuyait seul la compagnie de tous,

6. Et il alla à Jérusalem, au temple du Seigneur, où il adorait le Seigneur, le Dieu d'Israël, offrant fidèlement les prémices et les dîmes de tous ses biens;

7. Et la troisième année, il distribuait aux prosélytes et aux étrangers toute sa dime.

8. On observait ces choses et d'autres semblables, conformément à la loi de Dieu, lorsqu'il n'était encore qu'un enfant.

9. Mais lorsqu'il fut devenu homme, il épousa une femme de sa tribu nommée Anne, et il en eut un fils auquel il donna son nom.

10. Et il lui apprit dès son enfance à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché.

Cap. I. — 1. *Ex tribu et civitate Nephthali.* D'après la Grèce, Tobie était de la ville de Tibio, la patrie d'Élie; cette ville était à la droite de Gêbe, au-dessus d'Akor, villes de Nephthali qui figurent dans le partage de cette tribu (Jos., XIX, 36, 37). Il était fils de Tobiel, fils d'Annaïd, fils d'Adriël, fils de Gabael, de la race d'Assiel.

5. *Hic solus fugiebat.* Cette expression signifie que ceux qui faisaient comme lui étaient peu nombreux. Car il n'y avait pas de temps, dans le royaume d'Israël (époque de vrais enfants d'Abraham, qui observaient fidèlement, comme Tobie, la loi de Moïse. C'est ce que prouve la présence des prophètes au milieu d'Israël), et leurs prédications n'eurent souvent pas moins d'effet parmi les dix tribus qu'en Juda.

Cap. I. — 1. *Tobias.* Hébraïque dicter, et idem est *ae bonus Deus, aut bonitas Dei.* — *Ex tribu et civitate Nephthali.* Hæc urbs Nephthali à Septuaginta vocatur Thise; ex qua videtur etiam fuisse Elias, qui in sacris literis appellatur Thabites. — *In superioribus Galilææ.* Duplex enim est Galilæa: superior altera, altera inferior. Superior illa dicatur que magis vergit ad septentrionem, et Libanus montem, que etiam situ altior est, quandoquidem ex Jordanis fluvio decurrit. Vide tabulam tribus Nephthali apud Adrichomium. — *Naasson.* Opus in opibus: ribus de quo etiam dicitur in Nephthali, a. 71. Dicitur supra Naasson esse, quia tribus fere miliaribus orientatior est, juxta vel post viam que ad occidentem ducit.

— *Civitatem Sepher.* Una fere miliaria a Nephthali distabat Sepher, juxta tabulam Adrichomii, quea vide a. 88.

2. *In diebus Salmanasar.* Vide IV. Reg., c. 17, 3; et c. 18, 9.

3. *Qui erant ex eius genere.* Hebraicis sollicit.

4. *Junior omnibus.* Adhuc puerulum, et labemus infra, n. 8.

5. *Ad vitulos aureos.* Adornatos, — *Consortia inferna.* Molotarum, se ab illis subtrahens, et a consuetudine etiam mala moratorum.

* 6. *Peregratus in Jerusalem.* Postea a loco statutus, scilicet ter singulis annis, in Paschate, Pentecostis et festo Tabernaculorum.

7. *In tertio anno.* Ut præcipitur Deut., c. 14, n. 28.

11. Lors donc qu'ayant été emmené captif avec sa femme, son fils, et toute sa tribu, il fut arrivé dans la ville de Ninive,

12. (Quoique tous les autres mangassent des viandes des gentils), il conserva néanmoins son âme pure, et il ne se souilla jamais de leurs viandes.

13. Et parce qu'il se souvint de Dieu de tout son cœur, Dieu lui fit trouver grâce devant le roi Salmannasar.

14. Qui lui donna pouvoir d'aller partout où il voudrait, et la liberté de faire ce qu'il lui plairait.

15. Il alla donc trouver tous ceux qui étaient captifs, et leur donna des avis salutaires.

16. Il vint un jour à Ragès, ville des Mèdes, ayant dix talents d'argent, qui venient des dons qu'il avait reçus du roi.

17. Et parmi le grand nombre de ceux de sa race, voyant que Gabélus, qui était de sa tribu, était pauvre; il lui donna sous son seing centes sommes d'argent.

18. Mais après beaucoup de temps le roi Salmannasar étant mort, Sennacherib, son fils, qui régna après lui, ayant une grande haine contre les autres Israélites.

19. Tobie, allié tous les jours visiter tous ceux de sa parenté, les consolait, et distribuait de son bien à chacun d'eux, selon son pouvoir.

20. Il nourrissait ceux qui avaient faim, revêtit ceux qui étaient nus, et avait grand soin d'embailler ceux qui étaient morts, ou qui avaient été tués.

11. *In civitatibus Ninivem.* Le fils de Tobie n'avait que trois ans. Parmi les captifs emmenés par Salmannasar, les uns habiterent le pays de Hésa ou la Colchide, les autres Babylone, ou contèrent le fleuve Chaboras; d'autres le contrée de Gozan arrosés par le fleuve du même nom; enfin, d'autres étaient dispersés dans différentes villes de Médie et de Perses. Tobie fut conduit à Ninive, où ses vertus lui méritèrent la confiance de son roi, d'après le Grec, son pourvoyeur, c'est-à-dire l'intendant des provisions de son palais.

12. *Et ex cibis gentium.* Ils n'observaient pas la distinction des animaux purs et des animaux impurs faite par Moïse, et ils mangèrent aussi des viandes offertes aux idoles, ce que nous venons condamner par les premiers chrétiens.

13. *Decem talenta argenti.* Ces dix talents représentent environ 48 000 francs. Tobie avait fait un voyage en Médie, où l'empereur appela sous les devoirs de sa charge, et revint accompagné d'argent. (Voyez l'explication de ce mot dans sa genéalogie. Voyez note II.)

14. *Post multum vero tempore.* Ces expressions de texte sacré nous indiquent qu'il y a ici une lacune. En effet, les inscriptions assyriennes nous apprennent que Salmannasar eut pour successeur Sargin, qui régna près de 20 ans (721-702), et que Sennacherib, monté sur le trône en 702 avant Jésus-Christ, y resta jusqu'en 680. Ce fut seulement dans sa dernière année que commença la destruction de son empire, et la destruction de son armée sous les murs de Jérusalem, qui percuta les Israélites captifs, et c'est alors que Tobie fut ruiné et obligé de se cacher.

11. *Per captivitatem.* Occasionne captivités. — *Civitates Ninivem.* Nobilitatem civitatem in Assyria, que etiam Ninus dicitur à Plinio, Poliolemo et aliis.

12. *Edenti ex cibis gentium.* Idolis sacrificatis carnisbus. — *Custoditque animam suam.* Custodit se.

14. *Dei tibi potestatem.* Reliqui enim captivi ut mancipia habebantur. Tobie major libertas concessa, ita ut etiam regnum peragere posset pro libito.

16. *In Reges.* Urbs est in regno Medie, que et placet Diodoro, lib. 20, et Straboni, lib. 15, et raptris et lapidibus quis terro more excitatur; animum accipit; nam βρυχυμι apud Grecos frango aut scindo significat. — *Ex Hés, quibus honoratus fuerat et rege.* Ex græco textu habemus habuisse Tobiam a rege functionem quamdam palatium; nam, n. 14, sic se fuisse regis ζεφυρατο, hoc est, emporem; cum autem nihil emanaret a regibus, amplum et honestum hoc officium fuisse credibile est, et non contentandum et honorarium constitutum, ut iam hunc loco sacro textus. — *Talentum.* Talentum unum argenti tria scelerum millia continebat, sive eius quatuor hispanicos regales.

18. *Ecceos habere.* Ad latere regni est, sed maxime post acceptam cladem 185 milium cæcorum ab angelo in Judæa, anno 14 Ezechie regi Juda.

20. *Occidit.* Vel jussu Sennacherib, vel Assyriorum injuria, qui Judæos regi exosos impune vexabant.

11. Igilur, cum per captivitatē de venisset cum uxore sua, et filio, in civitate Ninivem cum omni tribu sua,

12. (Cum omnes ederent ex cibis gentium) isde custodivit animam suam, et nunquam contaminatus est in escis eorum.

13. Et quoniam memor fuit Domini in toto corde suo, dedit illi Deus gratiam in conspectu Salmannasar regis.

14. Et dedit illi potestatem quocumque vellet ire, habens libertatem quæcumque facere velisset.

15. Pergabat ergo ad omnes qui erant in captivitate, et monita salutis dabat eis.

16. Cum autem venisset in Ragès civitatem Medorum, et ex his quibus honoratus fuerat à rege, habuisset decem talenta argenti;

17. Et cum in multa turba generis sui Gabelum egentem videret, qui erat ex tribu ejus, sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.

18. Post multum vero temporis, mortuo Salmannasar rege, mortuo Sennacherib filius ejus pro eo, et filios Israel exosos habebat in conspectu suo;

19. Tobias propterea pergebat per omnem cognationem suam, et consolabatur eos, dividensque unicuique, prout poterat, de facultatibus suis;

20. Esurientes alabat, nudisque vestimenta præbebat, et mortuos atque occisos sepulchrum sollicitus exhibebat.

21. o Denique cum reversus esset rex Sennacherib fugiens à Judæis plusquam cum circa cent fecerat Deos propter blasphemiam suam, et iratus multos occideret ex filiis Israel, Tobias sepelivit corpora eorum. [a IV. Reg. 19. 35. Eccl. 48. 24. II. Mach. 8. 19.]

22. At ubi nuntiatum est regi, justum cum occidit, et tulit omnem substantiam ejus.

23. Tobias vero cum filio suo et cum uxore fugiens, nudus latuit, quia multum diligebat eum.

24. o Post dies vero quadraginta quibus occiderunt regem illi ipsius, [a IV. Reg. 19. 37. II. Par. 32. 24. Isa. 37. 38. II. Mach. 8. 19.]

25. Et reversus est Tobias in domum suam; omnique facultas ejus restituta est ei.

21. Depuis, le roi Sennacherib s'étant enfilé de la Judée, à cause de la pale dont l'Évêq. frappé pour ses blasphèmes, et étant retourné dans une grande colère contre les enfants d'Israël, il en fit tuer plusieurs, dont Tobie ensevelissait les corps.

22. Ce qui ayant été rapporté au roi, il commanda qu'on le tuât, et il ôta tout son bien.

23. Mais Tobie, étant dépouillé de tout, s'enfuit avec son fils et sa femme; et il trouva moyen de se cacher, parce qu'il était aimé de plusieurs.

24. Quarante-cinq jours après, le roi fut tué par deux de ses fils,

25. Et Tobie revint dans sa maison; et on lui rendit tout son bien.

CHAPITRE II.

Tobie devient aveugle. Sa patience.

1. Post hæc vero, cum esset dies festus Domini, et factum esset prandium bonum in domo Tobie.

2. Dixit filio suo: Vade, et adduc aliquos de tribu nostra, timentes Deum, ut cupulenter nobiscum.

3. Cum filia y abisset, reversus nuntiavit ei unum ex filiis Israel jugulatum jacere in platea. Statimque exiens de accubitu suo, relinquens prandium, juvenis pervenit ad corpus;

4. Tollensque illud, portavit ad domum suam, occultis, ut, dum sol occubisset, caute sepulcrit eum.

5. Cumque occubisset corpus, manducavit panem cum lacte et tremore.

6. Memorans illum sermonem quem dixit Dominus a per Amos propheta: Dies festi vestri convertentur in lamentationem et luctum. [a Amos. 8. 10. I. Mach. 1. 41.]

7. Cum vero sol occubisset, abiit, et sepelivit eum.

21. *Occiderunt regem filii ejus.* Sennacherib fut assassiné par ses fils, dans le temple de Dieu Ninive, par deux de ses fils Adramaschab et Sarazer, Assarhadon accourut de Babylone, lui fit les assassins et s'empara du trône (Cf. IV. Reg. XXII, 37; Is. XXXVII, 38). Dans le texte grec de l'histoire de Tobie, ce prince porte le nom de Sacherbon, et il est dit que Tobie fut retenu dans ses biens par Achischar, surnommé Anaël, le fils de son frère, que le roi avait pris pour son échanson et à qui il avait confié l'annæe, le gouvernement et les registres.

Cap. II. — 1. *Dies festus Domini.* Le Grec porte: Un jour de la Pentecôte, qui est la sainte fête des sabbatins; il y est chez moi un grand repas. Il avait invité à ce repas des pauvres craignant Dieu, d'après la loi (Deut. XXV, 14).

6. *Per Amos, prophetam.* Amos avait prophétisé sous Jéroboam près de cent ans auparavant, mais Tobie, comme tous les peuples Israélites, avait sans cesse pressé ses avertissements que Dieu avait donnés à sa nation par ses prophètes (Amos, VIII, 10).

21. *Fugiens a Judæa plaga.* Vide IV. Reg., c. 19, n. 85. — *Propter blasphemiam suam.* Vide IV. Reg., c. 18, n. 19 et delinceps.

23. *Multum diligebat eum.* Ex assyris alimur; hi Tobiam, quem diligebat, servarunt, nam tantum Judæis facultatem ex rerum statu fuisse pitandum non est, cum calumniosissimis, satellitibus et carnicibus omnia imporum tuia objecta essent.

24. *Occiderunt regem filii ipsius.* Modum cædæ narrat Regum historia lib. 4, c. 19, n. 37.

Cap. II. — 1. *Dies festus.* Pentecostes, ut expresse habet textus grecus. — *Prandium bonum.* Convivium.

2. *Adduc aliquos de tribu nostra.* In græco est, adduc quæcumque inveneris fratrum nostrorum egenos.

4. *Dum sol occubisset.* Cante enim agendum erat propter Assyrios Hebræis infestos.

8. Or tous ses proches le blâmaient en lui disant : On a déjà commandé qu'on vous fit mourir pour ce sujet, et vous avez eu bien de la peine à sauver votre vie; et après cela vous ensevelissez encore les morts?

9. Mais Tobie, craignant plus Dieu que le roi, emportait les corps de ceux qui avaient été tués, les cachait dans sa maison, et les ensevelissait au milieu de la nuit.

10. Il arriva un jour que, s'étant levé à ensevelir les morts, il revint en sa maison, et s'étant couché au pied d'une muraille, il s'endormit;

11. Et pendant qu'il dormait, il tomba d'un nid d'hirondelles de la fièvre chaude sur ses yeux; ce qui lui rendit aveugle.

12. Dieu permit que cet éprouve lui arrivât, afin que sa patience servit d'exemple à la postérité, comme celle du saint homme Job.

13. Car, ayant toujours craint Dieu dès son enfance, et ayant gardé ses commandements, il ne s'attrista point contre Dieu de ce qu'il l'avait affligé par cet aveuglement;

14. Mais il demeura immobile dans la crainte du Seigneur, rendant grâces à Dieu tous les jours de sa vie.

15. Car comme des rois insultaient au bienheureux Job, ainsi ses parents et ses alliés se raillaient de sa manière de vie, en lui disant :

16. Ou est le fruit de votre espérance, pour laquelle vous faîtes tant d'aumônes et vous ensevelissez les morts?

17. Mais Tobie, les reprenant, leur disait : Ne parlez point de la sorte;

18. Car nous sommes enfants des saints, nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promise.

19. Pour ce qui est d'Anne, sa femme, elle allait tous les jours faire de la toile, et apportait

11. *Flerisque cæcus.* Les auteurs de l'ort de *scrifiser* les dates disent qu'il avait 58 ans lorsque ce malheur lui arriva, mais nous croyons qu'il était plus âgé. Il avait été émué par Salmanaçar. Les rois de Sargin et de Sennacherib représentaient ensemble le sien, s'étant assés, et on était alors sous Assarhadon. La situation de Tobie a la plus grande analogie avec celle de Job. L'éprouve est la même, et elle est supportée avec la même patience.

12. *Filiis sanctiorum sumus.* Vain argument qui répond à tout. Si la vie de l'homme était bonne à quelques années qu'il passe sur la terre, assurément le juste pourrait se plaindre d'être souvent plus malheureux que le méchant. Mais Dieu a l'intérêt de nous réparer ce que nous avons perdu, et ce n'est la juste souffrance, il le fait avec générosité, parce qu'il sait qu'il en sera récompensé dans l'autre vie.

13. *Anna vero uxor.* Avant d'être réduite à cette extrémité, le texte Grec porte que Tobie

8. *Interfici jussus es.* Supra c. 1, n. 22.

10. *Jactatus es juxta parietem.* In graeco est, et cubuit pollutus juxta murum atrii. Domum non est ingressus, quia propter cadaveris contactum immundus erat ex lege Numer. c. 19, §. 11 et 16.

11. *Ecce nido hirundinum.* In graeco est, et non vidi, quia passeris in muro erant. Verum vox *στροβύλον*, omne avicularium genus complexitur, ut notat Serenus. *Flerisque cæcus.* In graeco est, et oculis meis apertis immiserent passeris calidam in oculis meos, et facta sunt tui etiam quia, cum calida essent et sordida, in oculis illorum, sua impuritate dolentissime parvis humor nocum affere poterant. Vido Vallesium sacra Philoepine, c. 42, et Seren. in hunc locum.

15. *Parentes.* Propinqui.

12. *Filiis sanctiorum.* Falsulum, qui sancti sunt, id est, Deo dicat; ut Abraham, Isaac et Jacob, quorum exempla virtutum imulari debemus. — *Vitam istam expectamus.* Quasi janq' ex Nicæno symbolo illud recitaret: *Expecto resurrectionem mortuorum, et vitam venturi sæculi.*

13. *Ut ad opus textrinum.* In graeco est, *servicabat in gyneciis*, telis nimirum texendis, quia maliorum opera sunt; nam cum adjectivo *γυναικείας*, substantivum *τέρας*; intelligendum est, in operibus mulieribus.

8. Arguebant autem eum omnes proximi ejus, dicentes : Jam jussus rei causa interfici jussus es, et vix effugisti mortuos imperium, et iterum sepelis mortuos?

9. a Sed Tobias plus timens Deum, quam regem, rapiebat corpora occisorum, et occultabat in domo sua, et mediis noctibus sepeliebat ea. [a Sup. 4. 21.]

10. Contigit autem ut quadam die fatigatus a sepultura, veniens in domum suam, jactasset se juxta parietem, et obdormisset.

11. Et ex nido hirundinum dormiebat illi calida sterora incidens super oculos ejus, ferensque cæcus.

12. Hanc autem tentationem idem permisit Dominus evenire illi, ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus, sicut et sancti Job.

13. Nam cum ab infantia sua super Deum timeret, et mandata ejus custodierit, non est contristatus contra Deum, quod plaga cæcitas evenisset ei.

14. Sed immobilis in Dei timore permansit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ suæ.

15. Nam sicut beato Job insultabant reges, isti ipsi parentes et cognati ejus irridebant vitam ejus, dicentes :

16. Ubi est spes tua, pro qua elemosinas et sepulchra faciabas?

17. Tobias vero increpabat eos, dicens : Nolite ita loqui :

18. Quantum illi sanctorum sumus, et vitam illam expectamus quam Deus daturus est his qui fidem suam nunquam mutant ab eo.

19. Anna vero uxor ejus erat ad opus textrinum quotidie, et de labore ma-

num suarum victum quem consequi poterat, deferrebat.

20. Unde factum est, ut hedum caprarum accipiens detulisset domi :

21. Cujus cum vocem hauriens vir ejus audisset, dixit : a Videte ne forte furivus sit, reddite cum dominis suis, quoniam hoc nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere. [a Deut. 22. 4.]

22. a Ad hæc uxor ejus irata respondit : Manifeste vana facta est spes tua, et elemosinarum tuarum apparuit. [a Job. 3. 5.]

23. Alque his et aliis hujusmodi verbis exprobrabat ei.

du travail de ses mains ce qu'elle pouvait gagner pour vivre.

20. Il arriva donc qu'ayant reçu un jour un chevreau, elle l'apporta à la maison :

21. Et son mari, ayant entendu crier, dit : Prenez garde que ce chevreau n'ait été dérobé : rendez-le à ceux à qui il est, parce qu'il ne nous est pas permis de manger ou de toucher à quelque chose qui ait été dérobé.

22. Sa femme lui répondit en colère : Il est aisé de voir combien toutes vos espérances faillent vaines, et à quel se sont terminées toutes vos aumônes.

23. C'est ainsi que sa femme lui insultait; et elle lui faisait souvent les mêmes reproches.

CHAPITRE III.

Tobie et Sara sont exaucés, et Dieu leur envoie l'ange Raphaël.

1. Tunc Tobias ingemuit, et cepit orare cum lacrymis,

2. Dicens : Justus es, Domine, et omnia judicia tua justa sunt, et omnes viæ tuæ, misericordiae, et veritas, et judicium.

3. Et nunc, Domine, memor esto mei, et ne vindictam sumus de peccatis meis, neque remissaris delicia mea, vel parentum meorum.

4. a Quoniam non obediimus præceptis tuis, idem traditi sumus in ditionem, et captivitatem, et mortem, et in fabulam, et in improperium omnibus nationibus in quibus dispersisti nos. [a Deut. 28. 15.]

5. Et nunc, Domine, magna judicia tua, quia nos egimus secundum præcepta tua, et non ambulavimus sinceriter coram te.

6. Et nunc, Domine, secundum voluntatem tuam fac mecum, et propitius in paco recipi spiritum meum; expedit enim mihi mori magis quam vivere.

7. Et maintenant, Seigneur, traitez-moi selon votre volonté, et commandez que mon âme soit reçue en paix, parce qu'il m'est plus avantageux de mourir que de vivre.

avait été soutenu par Achiasar, le fils de son frère. Mais Achiasar étant parti pour l'Égypte, il n'eut plus pour le soutenir que le travail de sa femme; toutefois, sa pauvreté ne l'empêcha pas d'être homme; et par conséquent il fut sincèrement en son préséance.

Cap. III. — 1. *Tunc Tobias ingemuit.* En ce monde, chacun a ses épreuves. Tobie était éprouvé d'une manière, et en même temps Sara, la fille de Raquel, qui devait être l'épouse de son fils, était éprouvée d'une autre. Il souffrait physiquement, et l'autre moralement; mais comme ils sont justes, ils ont les mêmes sentiments de résignation, et adressent à Dieu la même prière et sont tous les deux exaucés.

20. *Hedum caprarum.* Hedus caprarum dicitur is qui nondum a lacte *degalus* est. In graeco textu significat eum in mercedem ei daturum fuisse, *adentes*, inquit, *cedum*.

21. *Videte ne forte furivus sit.* Non fuit temeraria suspicio Tobiae, quia selchad domi peccatum non esse quia hædus compararetur; iterum ipse parat familiaris, cui non quid domi peccaretur curæ esse debebat.

22. *Manifeste vana facta est spes tua.* Quam locabas in Deum, qui tamen te et nos cum paupertate conficiat istis, addito etiam tibi cæcitas infortunio.

Cap. III. — 2. *Omnes viæ tuæ.* Viæ per quas judicium Dominus, sunt *miserationes*, quia semper ad intelligendis naturæ commodum et utilitatem agit; sunt *veritas*, quia nunquam a se ipso, qui summa veritas est, dissidet; sunt *judicium*, quia quod quicquid debetur illi ad tribuit.

3. *Parentum meorum.* Non erat hec loco Tobias pro mortuis, sed tantum peti ne mortuorum, etiam viam defunctorum, sceleris vitæ nocent, et in his vindictorum.

4. *In fabulam, et in improperium.* Viles facti sumus, quibus nemo non audeat insultare, et improperis et contumelias petere.

6. *Expedit enim mihi mori.* In textu graeco additur ratio, *quoniam improprie falsus audiet, et tristitias multas est in me.* Vide dicta infra, n. 15.

7. En ce même jour il arriva que Sara, fille de Raguel, à Ragès, ville des Mèdes, fut touchée d'un reproche que lui fit une des servantes de son père ;

8. Elle avait épousé sept hommes, et un démon nommé Asmodée les avait tous aussitôt qu'ils s'étaient approchés d'elle.

9. Comme donc elle reprenait cette servante pour quelque faute qu'elle avait faite, elle lui répondit : Que jamais nous ne voyions de toi ni fils ni fille sur la terre, meurtrière de tes maris !

10. Ne vaudra pas me tuer aussi, comme tu as déjà tué sept maris ? A cette parole, Sara monta dans une chambre qui était au plus haut de la maison, où elle demeura trois jours et trois nuits sans boire ni sans manger.

11. Et, persévérant dans la prière, elle demandait à Dieu avec larmes qu'il la délivrât de cet oppresseur.

12. Le troisième jour, achevant sa prière et bénissant le Seigneur, elle dit :

13. Que votre nom soit béni, ô Dieu de nos pères, qui faites miséricorde, après vous être mis en colère, et qui dans le temps de l'affliction pardonnez les péchés à ceux qui vous invoquent.

14. Seigneur, je tourne vers vous mon visage, et j'arrête mes yeux sur vous.

15. Je vous demande, Seigneur, que vous me délivriez de ce reproche auquel je me vois exposé, ou que vous me retiriez de dessus la terre.

16. Vous savez, Seigneur, que je n'ai jamais désiré un mari, et que j'ai consacré moi-même à pureté de tous les mauvais désirs.

17. Je ne me suis jamais mêlée avec ceux qui aiment à se divertir, et je n'ai jamais eu aucun commerce avec les personnes qui se conduisent avec légèreté.

7. In *Rages...* Medorum. In greco textu est, in *Ephesania*; ad idem est; nam etiam Ephesania Rages dicebatur, ut ex scriptoribus istius profanis ostendit Serarius. Dux itaque cur in *Molia* urbes que Rages dicebantur, altera in qua habitabat Sara Raguelis filia, de qua hoc veniale est, alia in qua est Tobias doctor, cuius memores est c. 1, v. 20.

8. *Asmodæus*. Erat hic Asmodæus, quem hebreus textus regem demonum vocat, princeps in eis proventus omnium demonum qui mortales ad libidinem inflammant; unde ab ipso nomen cum habere, quem in *Madia* suscitavit, nonnulli suspicant. Vide Ser. q. 8. — *Reus* dicitur : *Antegnum illi fulsant eum* est, ut in *avoribus*.

9. *Interfectrix ciborum nostrorum*. In greco est, *suffocans tu viros*; qui intelligitur pro meritis generis oculi sicut Sara mariti.

10. *Occideris me vis*. Videtur Sara non solum incerpasse, sed etiam verberasse ancillam; in greco enim ubi non dicitur ancillam fit mentio, legitur : *Quid nos flagellat, si orare consueverit*, Judith, 8, 5.

11. *Ab isto impio liberaverit eam*, Sterilitatis, quam illi ancilla fuerat impregrata, et hominis, quod illi adagebat.

12. *Dicit* : *Benedictum est nomen tuum*. Non plane eadem est oratio Sara in Latino, greca et hebreo textu, sed non eadem sententia, tum in sententia; cum enim longe fuerit oratio, hoc est, triadua, alias aut alias est ex particulis concursu latius, grecois et hebreis, ut notant Serarius et Salianus.

13. *Deus terrorem eripias mihi*. Maltorum et gravium malorum concursu istius sanctis hominibus affert nonnullis mortis, quasi minoris mali desiderium. Sic affecit arri Moses, Exod. 32, 22; Elias, III. Reg. 19, 4; Job, 3, 23; et D. Paulus, II. Cor., 1, 8 : *semper enim concilio tentio intelligitur*, et *Deo placat*.

14. *Mondans serentis caritatem meam ab omni concupiscentia*. Magna omnino laus, cum tamen vere dixerit Salomon, Proverb. 20, 9 : *Quis potest dicere : Mundum est cor meum, purum sicut a peccato ?* Hæc autem non commemorat Sara ex superbie, sed ex fillam in Deum confidit.

17. *Cum Iudæitibus*. Hugo choreas ducentes intelligit, et vero sie ludendi verbum accipitur, etiam Exod. 32, 6, et ad I. Corinth. 10, 7 : *satis tamen est hujus verbi generalis significatio ostendere, ut omnes pullulari ludæi et lævæus genus compellatur* : sic *Jezebus*, c. 15, 17, non solum in concilio Iudæitibus.

7. Eadem itaque die contigit, ut Sara filia Raguelis in Rages civitate Medorum, et ipsa audiret imperperum ab una ex ancillis patris sui.

8. Quoniam tradita fuerat septem viris, et demonium nomine Asmodæus occiderat eos, mox ut ingressi fuissent ad eam.

9. Ergo cum pro culpa sua increparet puellam, respondit ei, dicens : Amplius ex te non videamus filium, aut filiam super terram, interfectrix virorum tuorum !

10. Numquid et occideris me vis, sicut jam occidisti septem viros ? Ad hæc vocem perrexit in superius cubiculum domus sue, et tribus diebus, et tribus noctibus non manducavit, neque bibit ;

11. Sed in oratione persistens, cum lacrymis deprecabatur Deum, ut ab isto impio liberaret eam.

12. Factum est autem die tertia, dum compleret orationem, benedicens Deum.

13. Dixit : Benedictum est nomen tuum Deus patrum nostrorum ; qui cum iratus fueris, misericordiam facies, et in tempore tribulationis peccata dimittis illis, qui invocant te.

14. Ad te, Domine, faciem meam converto, et ad oculos meos dirigo.

15. Peto, Domine, ut de vinculo imperii hujus absolvas me, aut certe desuper terram eripias me.

16. Tu scis, Domine, quia nunquam concupivi virum, et mundum servavi animam meam ab omni concupiscentia.

17. Nunquam cum Iudæitibus miscui me ; neque cum his, qui in levitate ambulat, participem me præbit.

18. Virum autem cum timore tuo, non cum libidine mea consensu susceperam.

19. Et, aut ego indigni fui illis, aut illi forsitan me non fuerunt digni ; quia forsitan viro alio conservasti me.

20. Non est enim in hominis potestate consistere tuam.

21. Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quod vili ejus, si in probatione fuerit, coronabitur ; si autem in tribulatione fuerit, liberabitur ; et si in corruptione fuerit, ad misericordiam tuam venire licebit.

22. Non enim delectaris in perditionibus nostris ; quia post tempestatem, tranquillam facies et post lacrymationem et fletum, exultationem infundis.

23. Sit nomen tuum, Deus Israel, benedictum in secula.

24. In illo tempore exauditis sunt preces ambrum in conspectu glorie summi Dei ;

25. Et missus est angelus Domini sanctus Raphael, ut careret eos ante faciem, quorum unum tempore sunt orationes in conspectu Domini recitavit.

18. Quo si j'ai consenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, et non pour suivre ma passion.

19. Et, ou j'ai été indigne de ceux que l'on m'a données, ou peut-être n'étaient-ils pas dignes de moi, parce que vous m'avez peut-être réservée pour un autre époux.

20. Car il n'est point au pouvoir de l'homme de pénétrer dans vos conseils.

21. Mais quoique vous rend le culte qui vous est dû, se tient assuré que, si vous le voyez pendant sa vie, il sera enfin couronné ; si vous l'affligez, il sera délivré ; et si vous le châtiez, il pourra obtenir miséricorde.

22. Car vous ne prenez point plaisir à ce qui nous afflige ; mais après la tempête vous rendez le calme ; et après les larmes et les soupirs vous nous comblez de joie.

23. O Dieu d'Israël, que votre nom soit béni dans tous les siècles.

24. Ces deux prières de Tobie et de Sara furent exaucées en même temps devant la gloire du Dieu souverain.

25. Et Raphaël, le saint ange du Seigneur, fut envoyé pour guérir ces deux personnes, dont les prières avaient été en même temps présentées au Seigneur.

CHAPITRE IV.

Instructions que Tobie donne à son fils.

1. Igiter cum Tobias putaret orationem suam exaudiri ut mori potuisset, vocavit ad se Tobiam filium suum.

2. Dicitque ei : Audi, fili mi, verba oris mei et ea in corde tuo, quasi fundamentum construe.

3. Cum accepit Deus animam meam, corpus meum sepeli ; et in honorem habebis mari tuum omnibus diebus vite tue ; [a *Exod.* 20. 12. *Eccli.* 7. 29.]

4. Memor enim esse debis, que et quæ non sentis passa sit propter te in utero suo.

5. Cum autem et ipsa circumerit tempus vite sue, sepelias eam circa me.

6. Omnibus autem diebus vite tue

25. *Missus autem angelus*. Le Grec porte : Raphaël fut donc envoyé pour les guérir. L'un et l'autre en faisant tomber les larmes de Tobie, en donnant Sara, fille de Raguel, pour épouse à Tobie, fils de Tobie, et en tant le mauvais esprit Asmodée, car elle devait échouer à Tobie comme à son héritier.

19. *Et, Audi, fili mi, verba oris mei*. Ces instructions que Tobie adresse à son fils peuvent être considérées comme un résumé complet de la morale la plus parfaite. Nos devoirs envers Dieu, envers nos parents et tous nos semblables y sont admirablement décrits.

20. *Consilium tuum*. Quo sapientissime et optime modo tamen arcanis, non et nudum regis.

21. *Coronabitur*. Jus de homine jurat D. Jacob, c. 1, n. 12 : *Beatus vir qui superi tentationem, quæstiones, cum probatus fuerit, accipiet coronam vite, etc.* — *Liberabitur*. A servitute peccati, precibus animæ et occasionibus delinquenti, et frequenter autem, cum Deo visum fuerit, ab exteriori malis quibus vexatur. — *Si in corruptione fuerit*. Si cum criminis ad corruptionem inanis condicatur. — *Ad misericordiam tuam venies*. Provocare ad tribunal divine misericordiae, et illam nobis conciliare.

25. *Ut curaret eos*. Ut eorum mala afferret medicum ; Tobiam quidem a cæcitate liberando. Sara vero alicuius morbo, sicque missus Raphael, cuius nomen Dei medicum signum fuit. — *In conspectu Domini recitavit*. Pro angelis sollicito presentatis. Sic infra, c. 12, n. 12, dicit angelus : *Hugo obtulit orationem tuam Domino*.

Car. IV. — 5. *Virum me*. In eodem sepulcro, juxta me.

40. Alors Tobie étant rentré, rapporta tout ceci à son père, lequel, admettant cette rencontre, lui ordonna de prier ce jeune homme d'entrer.

41. Etant donc entré, il salua Tobie, et dit : Que la joie soit toujours avec vous.

42. Tobie répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui suis toujours dans les ténèbres, et qui ne vois point la lumière du ciel ?

43. Le jeune homme lui répondit : Ayez bon courage ; le temps approche auquel Dieu vous doit guérir.

44. Alors Tobie lui dit : Pourrez-vous mener mon fils chez Sabaïus, en la ville de Ragés, au pays des Madés, et quand vous serez de retour, je vous donnerai ce qui vous sera dû pour votre peine.

45. L'ange lui dit : Je le mènerai, et vous le ramènerai.

46. Tobie lui repartit : Dites-moi, je vous prie, de quelle famille, ou de quelle tribu êtes-vous ?

47. L'ange Raphaël lui répondit : Est-ce la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils, ou le mercenaire lui-même que vous cherchez ?

48. Mais de peur que je ne vous donne de l'inquiétude : Je suis Azarias, fils du grand Ananias.

49. Tobie lui répondit : Vous êtes d'une race illustre. Mais je vous supplie de ne vous point flâcher si j'ai désiré de connaître votre race.

20. L'ange lui dit : Je mènerai votre fils en bonne santé, et je vous le ramènerai de même.

21. Tobie lui répondit : Que votre voyage soit heureux, que Dieu soit avec vous dans votre chemin, et que son ange vous accompagne toujours.

22. Alors, ayant préparé tout ce qu'ils devaient porter dans leur voyage, Tobie dit adieu à son père et à sa mère; et ils se mirent tous deux en chemin.

23. Aussitôt qu'ils furent partis, sa mère commença à pleurer, et à dire : Vous nous avez été le bâton de notre vieillesse, et vous l'avez ôté de nous.

24. Plus à Dieu que cet argent, pour lequel vous l'avez envoyé, n'edt jamais été !

18. *Ego sum Azarias, Ananite.* D'après le Grec, Tobie était devenu le guide de son fils d'un dragon par jour, les traits de voyage étés. Et l'ange, ayant lui avoir dit qu'il lui avait importé pas de connaître sa famille, ni sa tribu, satisfait cependant à un question si naturelle et si légitime, en lui répondant qu'il est Azarias, fils du grand Ananias. Ananias signifiant la grâce de Dieu, et Azarias le seigneur de Dieu, c'est comme si l'ange avait dit : Je suis le seigneur de Dieu ne de sa grâce.

19. *Ego magno genere est tu.* Le Grec ajoute : Pat' omni Ananias et Jonathan, fils du grand Soudi, auxque nous allions extemle à Jérusalem pour y adorer, et pour être les premiers-nés de nos bêtes et les dms pris de nos fruits; ils ne suivirent point l'égarement de mon frère. L'ange avait sans doute pris les traits et la figure d'Ananias dont il se disait le fils, mais Tobie n'ea pas juger alors, puisqu'il était aveugle.

17. *Genus quavis mercenarii.* Quasi dicit: Quid refert quomam ex genere mercenarius sit, modo il prestare sciat et possit, et quod illius opera conductit.

18. *Ego sum Azarias.* Non mentitur mercator, Azarias enim dicitur unum avitulum significat, quannquam recte potuit se Azariam appellare, si Azaria personam et formatam pre se fereret: quandoquidem et sancti Petri imago dicitur sanctus Petrus. — *Ananite magis filius.* Ananias bel gratum significat. Angelus vero Dei munere instructus, omque quasi parentem habent.

19. *Bene ambuletis.* In greco additur enim mercator a Tobia constitutus filii sui ductor, sicut dicitur, et ad hoc necessarium in singulis dieb, aditus etiam provisione aliquam esse necesse, nam ait: *Et adhuc aditum illi super mercata, si non revertentis.* Drauma est quartus pars sicli. Si sermo esset de siclo nostro, drachma esset sermo de nummo ex nostris, quarta pars sicli. Si sermo esset de siclo romano, drachma esset sermo de nummo ad vicium necessaria subministraret. Itaque intelligendum de argenteo, qui uni hispanico regali respondeat.

10. Tunc ingressus Tobias, indicavit universis hunc patri suo. Super qui admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.

11. Ingressus itaque salutavit eum, et dixit: Gaudium tibi sit semper.

12. Et ait Tobias: Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sodeo, et lumem oculi non video?

13. Qui ait juvenis: Forti animo esto, in proximo est a Deo curvis.

14. Dixit itaque illi Tobias: Numquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Ragés civitatem Medorum? et cum redieris, restituum tibi mercetion tuam.

15. Et dixit ei angelus: Ego ducam et reducam eum ad te.

16. Qui Tobias respondit: Rogo te, indica mihi, de qua domo, aut de qua tribu es tu?

17. Qui Raphael angelus dixit: Genus quavis mercenarii, aut ipsum mercenarium, qui cum filio tuo est?

18. Sed ne forte sollicitum te reddam, ego sum Azarias, Ananias magis filius.

19. Et Tobias respondit: Ex magno genere es tu. Sed peto ne irascaris quod voluerim cognoscere genus tuum.

20. Dixit autem illi angelus: Ego sum ducam, et sanum tibi reducam filium tuum.

21. Respondens autem Tobias, ait: Bene ambuletis, et sit Deus in firmore vestro, et angelus quis comitetur vobiscum.

22. Tunc paratis omnibus, que erant in via portanda, fecit Tobias vale petri suo et ad matrem suam, et ambulaverunt ambo simul.

23. Cumque profecti essent, cepit mater ejus flere, et dicere: Bona mihi consilia nostra tulisti, et transmissisti a nobis. [a. Inf. 10. 4.]

24. Nunquam fuisset ipsa pecunia, pro qua misisti eum!

25. Sufficiebat enim nobis paupertas nostra, ut divitias computaremus hoc, quod videbamus filium nostrum.

26. Dicitque ei Tobias: Non time, salvus perveniet filius noster, et salvus revertetur ad nos, et oculi tui videbunt illum.

27. Credo enim quod angelus Dei bonus comitetur ei, et bene disponit omnia, quae circa eum geruntur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

28. Ad hanc vocem cessavit mater ejus flere, et tacuit.

23. Le peu que nous avions, nous suffisait pour croire que ce nous était une assez grande richesse que de voir notre fils.

26. Tobie lui répondit : Ne pleurez point; notre fils reviendra le sain et sau, et il reviendra aussi vers nous dans une parfaite santé; et vous le verrez de vos yeux.

27. Car je crois que le bon ange de Dieu l'accompagne, et qu'il règle tout ce qui le concerne, et qu'ainsi il reviendra vers nous plein de joie.

28. A cette parole, sa mère cessa de pleurer, et elle se tut.

CHAPITRE VI.

Un poisson fait courir un grand danger au jeune Tobie. L'ange lui conseille d'épouser Sara, la fille de Raguel.

1. Profectus est autem Tobias, et canis secutus est eum, et mausti prima mansione juxta fluvium Tigris.

2. Et exivit ut lavaret pedes suos, et ecce piscis immansis exivit ad devorandum eum.

3. Quem expavescens, Tobias clamavit voce magna, dicens: Dominus, invoca mihi.

4. Et dixit ei angelus: Apprehende brachium ejus, et trahit eum ad te. Quod cum fecisset, attraxit eum in sicum, et palpitare cepit ante pedes ejus.

5. Tunc dixit ei angelus: Evertentur hunc piscem, et cor ejus, et fel, et je cor repone tibi; sunt enim omnia hec necessaria ad medicamina utiliter.

6. Quod cum fecisset, assavit carnos ejus, et secum tulerunt in via; cetera salierunt, que sufficerent eis, quousque pervenirent in Ragés civitatem Medorum.

7. Tunc interrogavit Tobias angelum, et dixit ei: Observo te Azaria fratrem, ut dicis mihi, quod remedium habent ista, que de pisce servare jusisti?

8. Et respondens angelus, dixit ei: Cordis ejus partium est super carbones.

9. Et dixit ei angelus: Apprehende brachium ejus, et trahit eum ad te. Quod cum fecisset, attraxit eum in sicum, et palpitare cepit ante pedes ejus.

10. Tunc interrogavit Tobias angelum, et dixit ei: Observo te Azaria fratrem, ut dicis mihi, quod remedium habent ista, que de pisce servare jusisti?

11. Et respondens angelus, dixit ei: Cordis ejus partium est super carbones.

Cap. VI. — 1. *Prima mansione.* Ad vesperam primi diei itineris, ait in greco explorat. 2. *Expavit.* Ex hostilio in quo erat perterritus. — *Piscis immansis.* Vallensis de sacra theologia, c. 65. Verisimile putat hunc fuisse salmonem, de quo Plin., lib. 2. Cap. 7. Est autem callionyx corpore vastus, carnisque aspectu terribilis, et stratis dentibus. — *Brachium.* Brachium in plucibus sunt parva juxta oculos in modum folium hiantes, quibus anallum redierit, et per hoc recipere existimantur.

8. *Fusus ejus.* Vol fuit hunc argenti cor temporis quo demon expellatur, et efficitur in favore de ossa Tobie et de suo pater.

sort, chasse toute sorte de démons, soit d'un homme ou d'une femme, en sorte qu'ils ne s'en approchent plus.

9. Le fiel est bon pour oindre les yeux où il y a quelque taie, et il les guérit.

10. Et Tobie lui dit : O voulez-vous que nous légions ?

11. L'ange lui répondit : Il y a ici un homme qui s'appelle Raguel, qui est de vos proches et de votre tribu : il a une fille nommée Sara, qui est unique, n'ayant ni fils ni fille, hormis elle seule.

12. Tout son bien doit vous venir ; il faut que vous épousez cette fille.

13. Demandez-la donc à son père : et il vous la donnera en mariage.

14. Tobie lui répondit : J'ai ouï dire qu'elle avait déjà épousé sept maris, et qu'ils sont tous morts ; et on m'a dit aussi qu'un démon les avait tués.

15. Je crains donc que la même chose ne m'arrive aussi, et que, comme je suis fils unique, je ne cause à mon père et à ma mère une affliction capable de conduire leur vieillesse jusqu'au tombeau.

16. L'ange Raphaël lui répartit : Écoutez-moi, et je vous apprendrai qui sont ceux sur qui le démon a du pouvoir.

17. Lorsque des personnes s'engagent dans le mariage, de manière qu'il les bannissent Dieu de leur cœur et de leur esprit, et qu'ils ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité, comme les chevaux et les mulets, qui sont sans raison, le démon a pouvoir sur eux.

18. *Tibi debetur omnis substantia.* L'ange parle ici conformément à la loi de Moïse qui voulait que les héritiers prennent un mari de leur tribu et de leur famille (Num., XXXVI, 6). Cette loi n'était pas absolue. Et certains cas, moyennant certaines formalités, on pouvait se marier hors de sa tribu (Deut., XXV, 5 et suiv.), comme le fit, à l'occasion de Ruth, le parent de Booz. C'est ce qui explique les objections du jeune Tobie qui avait déjà entendu parler de Sara et de ce qui était arrivé à ses fiancés.

19. *Audi me.* Avant ces paroles, le Grec porte : Ne vous souvenez-vous pas de ce que votre père vous a dit, lorsqu'il vous a ordonné de vous choisir une femme de votre famille ?

20. *Secundā vero nocte,* in copulatione sanctorum patriarcharum adultēris.

21. *Tertia autem nocte benedictionem consequitur,* ut filii ex vobis procreentur inoluntēs.

22. *Transcēta autem tertia nocte,* accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quam libidine ductus, et in semine Abraham benedictionem in filiis consequaris.

23. *Quomodo ergo eam et patre ejus,* et dabit tibi cum uxorem.

24. *Tunc respondit Tobias,* et dixit : *Audiu quia tradita est seplem viris,* et mortui sunt : sed et hoc audivi, quia demonium occidit illos.

25. *Timeo ergo,* ne forte et mihi hæc eveniant ; et cum sin uxorem parentibus meis, deponam senectutem illorum cum tristitia ad inferos.

26. *Tunc angelus Raphaël dixit* et dixit : *Et ostendam tibi qui sunt,* qui perire valent potest demonium.

27. *HI nannque qui conjugium ita suscipiunt,* ut Deum a se et a sua mente excludant, et sive libidini ita vacent, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, habet potestatem demonum super eos.

28. *Quomodo ergo eam et patre ejus,* et dabit tibi cum uxorem.

29. *Tunc angelus Raphaël dixit* et dixit : *Audiu me,* et ostendam tibi qui sunt, qui perire valent potest demonium.

30. *HI nannque qui conjugium ita suscipiunt,* ut Deum a se et a sua mente excludant, et sive libidini ita vacent, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, habet potestatem demonum super eos.

31. *Quomodo ergo eam et patre ejus,* et dabit tibi cum uxorem.

32. *Tunc angelus Raphaël dixit* et dixit : *Audiu me,* et ostendam tibi qui sunt, qui perire valent potest demonium.

33. *HI nannque qui conjugium ita suscipiunt,* ut Deum a se et a sua mente excludant, et sive libidini ita vacent, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, habet potestatem demonum super eos.

34. *Quomodo ergo eam et patre ejus,* et dabit tibi cum uxorem.

35. *Tunc angelus Raphaël dixit* et dixit : *Audiu me,* et ostendam tibi qui sunt, qui perire valent potest demonium.

36. *HI nannque qui conjugium ita suscipiunt,* ut Deum a se et a sua mente excludant, et sive libidini ita vacent, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, habet potestatem demonum super eos.

37. *Quomodo ergo eam et patre ejus,* et dabit tibi cum uxorem.

38. *Tunc angelus Raphaël dixit* et dixit : *Audiu me,* et ostendam tibi qui sunt, qui perire valent potest demonium.

39. *HI nannque qui conjugium ita suscipiunt,* ut Deum a se et a sua mente excludant, et sive libidini ita vacent, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, habet potestatem demonum super eos.

40. *Quomodo ergo eam et patre ejus,* et dabit tibi cum uxorem.

41. *Tunc angelus Raphaël dixit* et dixit : *Audiu me,* et ostendam tibi qui sunt, qui perire valent potest demonium.

42. *HI nannque qui conjugium ita suscipiunt,* ut Deum a se et a sua mente excludant, et sive libidini ita vacent, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, habet potestatem demonum super eos.

43. *Quomodo ergo eam et patre ejus,* et dabit tibi cum uxorem.

44. *Tunc angelus Raphaël dixit* et dixit : *Audiu me,* et ostendam tibi qui sunt, qui perire valent potest demonium.

45. *HI nannque qui conjugium ita suscipiunt,* ut Deum a se et a sua mente excludant, et sive libidini ita vacent, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, habet potestatem demonum super eos.

46. *Quomodo ergo eam et patre ejus,* et dabit tibi cum uxorem.

18. Tu autem cum acciperis eam, ingressus cubiculum, per tres dies contineas esto ab ea, et nihil aliud, nisi orationibus vacabis cum ea.

19. Ipsa autem nocte, incenso jocos piscis, fugabitur demonium.

20. Secundā vero nocte, in copulatione sanctorum patriarcharum adultēris.

21. Tertia autem nocte benedictionem consequeris, ut filii ex vobis procreentur inoluntēs.

22. Transcēta autem tertia nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quam libidine ductus, et in semine Abraham benedictionem in filiis consequaris.

18. Mais pour vous, après que vous aurez épousé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, et ne pensez à autre chose qu'à prier Dieu avec elle.

19. Cette même nuit mettez dans le feu le foie du poisson, et il fera fuir le démon.

20. La seconde nuit vous serez associé aux saints patriarches.

21. Et la troisième nuit vous recevrez la bénédiction, afin qu'il naisse de vous des enfants dans une parfaite santé.

22. La troisième nuit étant passée, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur et dans le désir d'avoir des enfants, plutôt que par un mouvement de passion, afin que vous ayez part à la bénédiction de Dieu, ayant des enfants de la race d'Abraham.

CHAPITRE VII.

Tobie épouse Sara.

1. Ils entrèrent ensuite chez Raguel, qui les reçut avec joie.

2. Et lorsque Raguel eut jeté les yeux sur Tobie, il dit à Anna, sa femme : Ce que je pense honneur respectable à mon cousin !

3. Après cela il dit : D'où êtes-vous, nos jeunes frères ? Ils lui répondirent : Nous sommes de la tribu de Nephthai, du nombre des captifs de Ninive.

4. Raguel leur dit : Connaissiez-vous mon frère Tobie ? Ils lui répondirent : Nous le connaissons.

5. Et comme Raguel disait beaucoup de bien de Tobie, l'ange lui dit : Tobie, dont vous nous demandez des nouvelles, est le père de ce jeune homme.

6. Raguel, s'avancant aussitôt, vint le baiser avec larmes, et plurant sur son cou.

7. Il dit : Mon fils, que Dieu vous bénisse ; car vous êtes le fils d'un homme de bien, d'un homme très-vertueux.

20. *In copulatione sanctorum.* Le démon n'en fut, vous serez associé aux saints patriarches, c'est-à-dire, vous deviendrez l'héritier de l'esprit et de la sainteté des patriarches, Abraham, Isaac et Jacob, pour vivre chez vous avec leurs femmes. Enfin, vous recevrez la bénédiction de Dieu qui rendra votre mariage heureux par leurs enfants qui au seront le fruit. Voilà le triple effet du mariage chrétien : le sainteté la concupiscentia en mettant au fuite le démon de la chair ; 2. unir l'esprit et l'épouse en Jésus-Christ dont l'esprit de purité a été figuré par les patriarches ; 3. obtenir la bénédiction de Dieu pour que le mariage soit fécond et que les enfants qui en naîtront soient, comme leurs parents, l'excellents chrétiens.

Cap. VII. — 2. *Anna, uxoris sua.* Dans le texte Grec, l'épouse de Raguel se nomme *Edua*. Les copistes peuvent avoir confondu ces deux mots. En hébreu, la même lettre peut s'exprimer par A ou par E, et sorte que la différence se réduit au son O ou par N.

19. *Ipsa autem nocte.* Prima nocte conjugii.

20. *In copulatione.* In societate, quasi dicit : Eris particeps heritorum, seu sanctitatis patriarcharum ; hie erit fructus orationis secundis nocte habitus.

21. *Ut fili ex vobis procreentur inoluntēs.* Hie fructus orationis ultime nocte.

22. *In semine Abraham.* Ut inter filios Abraham fecundatissimus sis, et multiplicis prole benedictionem consequaris.

Cap. VII. — 1. *Suscipit eos Raguel cum gaudio.* Etai nondum notos nisi ut israelitas, quod et primo salutationibus verbo agnosci potest.

2. *Consoribio mo.* Consoribio sicut duarum sororum filii, ut patruales filii duorum fratrum.

3. *Tobias tamen senior et Raguel erant patruales.*

6. *Et misit se Raguel.* In græco est, et prostravit Raguel.

n'est point pour satisfaire ma passion que je prends ma sœur pour être ma femme, mais dans le seul désir de laisser des enfants par lesquels votre nom soit béni dans tous les siècles.

10. Sara dit aussi : Faites-moi miséricorde, Seigneur; faites-moi miséricorde, et que nous puissions vivre ensemble jusqu'à la vieillesse dans une parfaite santé.

11. Vers le chant de cor, Raguel commença un flot venir ses serviteurs, et ils s'en allèrent avec lui pour faire une fosse.

12. Car il disait : Il sera peut-être arrivé à celui-ci la même chose qu'à ces sept hommes qui ont été avec elle.

13. Et, ayant préparé la fosse, Raguel étant retourné vers sa femme, lui dit :

14. Envoyez une de vos servantes pour voir s'il est mort, afin que je l'ensevelisse avant qu'il fesse jour.

15. Sa femme envoya une de ses servantes, qui, étant entrée dans la chambre, lui trouva deux dans une parfaite santé, qui dormaient dans le même lit.

16. Et étant retournée, elle leur rapporta cette bonne nouvelle. Alors Raguel et Anne, sa femme, bénirent le Seigneur.

17. Et dirent : Nous vous bénissons, Seigneur, Dieu d'Israël, parce que ce que nous avons pensé ne nous est point arrivé.

18. Car vous nous avez fait miséricorde; vous avez chassé loin de nous l'ennemi qui nous persécutait;

19. Et vous avez eu pitié de deux enfants uniques. Faites, Seigneur, qu'ils vous bénissent de plus en plus et qu'ils vous offrent le sacrifice de la louange qu'ils vous doivent, pour la santé qu'ils ont reçue de vous, afin que toutes les nations connaissent que dans toute la terre il n'y a point d'autre Dieu que vous.

20. Raguel aussitôt commanda à ses serviteurs de remplir avant le jour la fosse qu'ils avaient faite.

21. Il ordonna aussi à sa femme de préparer un festin et tous les vivres nécessaires à ceux qui doivent faire un voyage.

22. Il fit tuer deux vaches grasses et quatre moutons, pour traiter tous ses voisins et ses amis.

23. Raguel conjura ensuite Tobie de demeurer avec lui pendant deux semaines.

24. Il lui donna la moitié de tout ce qu'il possédait.

12. *Ne forte similis modo evenierit et. La parole de Fange avait rassuré Raguel. Cependant sa foi s'était ébranlée, les doutes lui étaient revenus, et il avait cru devoir prendre cette étrange présentation pour dissimuler le malheur de sa fille. Néanmoins, malgré cette faiblesse, Raguel et Anne sont de mieux levés. Car aussitôt qu'ils apprennent que Tobie est en vie, ils en remercient Dieu du fond de leur cœur. Si Tobie et Sara sont les modèles des époux, Raguel et Anne sont les modèles des parents chérissés.*

10. *Ambo pariter sani. Mente et corpore, que sunt fundamenta bonorum omnium que ex conjugio sperantur.*

* *Secum pariter dormientes. Post diuturnam enim precem se componerant ad quietem ventili, et sine ullo Vaneris commercio, quo totis tribus portibus abstineri jussi fuerant ab augelo.*

21. *Que in cibos erant iter agentibus necessaria. Non est sermo de relictis ad parentem, sed de professione ad Gabolum exigente pecunie causa. Jam enim socero suo dixerat Tobias se gratia venire.*

23. *Duos hebdomadas. Duplicata enim latitavit nepturam et expulsi demonis tempus sciam latitavit duplicare suavit, quod aliqui septem tantum diorum esse solebat, Genes., 29, 27.*

non luxurie causa accipio socorem meum conjugum, sed sola posteritatis dictione, in qua benedicuntur nomen tuum in seculum seculorum.

10. *Dixit quoque Sara: Misereere nobis, Domine, misereere nobis, et concessamur ambo pariter sani.*

11. *Et factum est circa pullorum cantum, accessit virus Raguel servos suos, et abierunt cum eo pariter ut forent sepelire eum.*

12. *Dicitur enim: Ne forte similis modo evenierit et, et ceteris illis septem viris qui sunt ingressi ad eam.*

13. *Campe parassent fossam, reversus Raguel ad uxorem suam, dixit et: 14. Mitte unam ex ancillis tuis, et videat si mortuus est, ut sepeliam eum antequam illucescat dies.*

15. *At illa misit unam ex ancillis suis. Quo ingressa cubiculum, reperit eos salvos et incales, secum pariter dormientes.*

16. *Et reversa, nuntiavit bonum nuntium; et benedixerunt Dominum, Raguel videlicet, et Anna uxor ejus, et dixit: 17. Benedicimus te, Domine Deus Israel, qui non contigit quemadmodum putabamus.*

18. *Facisti enim nobiscum misericordiam tuam, et excussisti à nobis inimicum persecutentem nos.*

19. *Miseristi est autem duobus unicis. Fac eos Domine, plenius benedicere tibi et sacrificium tibi laudis tui et sue sanitatis offerre, ut cognoscat universitas gentium, quia tu es Deus solus in universa terra.*

20. *Statimque præcepit servis suis Raguel, ut replerent fossam quam fecerant, præsquam illucesceret.*

21. *Uxor autem suam dixit ut instrueret convivium, et prepararet omnia, que in cibos erant iter agentibus necessaria.*

22. *Duas quoque pingues vacas, et quatuor aricles occisi fecit, et parari cepit omnibus vicinis suis, cunctisque amicis.*

23. *Et adjevit Raguel Tobiam, ut duas hebdomadas moraretur apud se. 24. De omnibus autem que posside-*

bat Raguel, dimidiâ partem dedit Tobie, et fecit scripturam, ut pars dimidiâ, que supererat post obitum eorum, Tobiam domino deveniret.

CHAPITRE IX.

L'ange va chez Gabélus, et l'amène aux noces de Tobie.

1. Tunc vocavit Tobias angelum ad se, quem quidem hominem existimabat, dixitque ei: Avaria fratris, peto ut auscultes verba mea.

2. Si mecum iradem tibi servum, non ero condignus providentie tuae.

3. Tamem observo te, ut assumas tibi animalia sive servitia, et vadas ad mecum in Rages civitatem Medorum; reddesque ei chirographum suum, et recipias ab eo pecuniam, et rogas cum venire ad nuptias meas.

4. Scis enim ipse quoniam nunc pater meus dies; et si tardavero una die plus, contristatur anima ejus.

5. Et certe vides quemadmodum adjuravit Raguel, cuius adjuramentum sperne non esse potes.

6. Tunc Raphael assumpsit quatuor ex servis Raguelis, et duas camelas, in Rages civitatem Medorum perrexit; et inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum suum, et recepit ab eo omnem pecuniam.

7. Indicavitque ei de Tobia filio Tobie, omnia que gesta sunt; fecitque eum cum venire ad nuptias.

8. Cumque ingressus esset domum Raguelis, invenit Tobiam discumbentem; et extiens, osculatus sunt se invicem; et levit Gabelus, benedixitque Deum.

9. Et dixit: Benedictus tu Deus Israel, quia filius es optimi viri, et justus, et timens Deum, et elemosynas faciens.

10. Et diatut benedictio super uxorem tuam, et super parentes vestros; 11. Et videatis filios vestros, et filios filiorum vestrorum, usque in tertiam et quartam generationem; et sit semen vestrum benedictum à Deo Israel, qui rogavit in secula seculorum.

12. Cumque omnes dixissent: Amen,

cap. IX. — 1. *Tunc vocavit Tobias. Ce chapitre est plus concis dans le texte Grec, mais cette concision n'est à la grâce et à la beauté de grec.*

6. *Recipias ab eo pecuniam pecuniam. Dans le Grec on lit: Nunc autem attendi locutus obligatus. Il s'agit d'un usage de mettre l'argent dans les sacs et de les cacheter. Dans les auteurs latins, Juvenal, Vergès et les juriscultes, pour dire des sacs d'argent, ils se servent de l'expression: *Folles obligatos.**

12. *Quisque omnes dixerunt: Amen. Ne nous lassons point d'admirer l'esprit de religion.*

cap. IX. — 1. *Azaria frater. Propter israeliticis sanguinis communionem ita appellat, hominem enim esse putabat, et Hebræum.*

8. *Duas camelas. Qui sunt futuri erant, aliter quidem Raphael, aliter vero Gabelus, et pecunias etiam deferendis. Ea quoque commoditas aliquod erat invitamentum ad allecendum Gabelum, ut libentius ad nuptias se conferret.*

10. *Dixit benedictio. Bene omnes presentat.*

11. *Et quartam generationem. Videtur autem usque ad quartam, ut patet ex c. 14, n. 15.*

12. *Cum timore Domini. Vide dicta c. 7, n. 17.*

13. Et dixit: Mon frère Azarias, je vous prie d'écouter ce que j'ai à vous dire.

2. Quand je me donnerais à vous pour être votre esclave, je ne pourrais pas reconnaître dignement tous les soins que vous avez pris de moi.

3. J'ai néanmoins encore une prière à vous faire: c'est que vous preniez des montures et l'équipage nécessaire, et que vous alliez trouver Gabélus en la ville de Rages, au pays des Médés, pour lui rendre son obligation, en recevant de lui l'argent et pour le prier de venir à mes noces.

4. Car vous savez bien que mon père compte les jours; et que, si je tarde un jour de plus, son âme sera accablée d'ennui.

5. Vous voyez aussi de quelle manière Raguel m'a conjuré de demeurer ici; et que je ne puisse résister à des instances si pressantes.

6. Raphaël prit donc quatre serviteurs de Raguel, et deux chameaux, et s'en alla en la ville de Rages, au pays des Médés, où ayant trouvé Gabélus, il lui rendit son obligation, et reçut de lui tout l'argent.

7. Il lui raconta aussi tout ce qui était arrivé au jeune Tobie; et il le fit venir avec lui aux noces.

8. Gabélus, étant entré dans la maison de Raguel, trouva Tobie à table, qui se leva. Ils s'enlevèrent en se baisant; et Gabélus pleura et bénit Dieu, en disant:

9. Que le Dieu d'Israël vous bénisse, parce que vous êtes fils d'un homme très-virtueux, d'un homme juste, qui craint Dieu, et qui fait beaucoup d'aumônes.

10. Que la bénédiction se répande aussi sur votre femme, et sur votre père et votre mère; 11. Puissez-vous voir vos fils et les fils de vos fils, jusqu'à la troisième et quatrième génération; et que votre race soit bénie du Dieu d'Israël, qui règne dans les siècles des siècles.

12. Et tous ayant répondu Amen, ils se mirent

à table.

à table. Mais, dans le festin même des noces, ils se conduisirent avec la crainte du Seigneur.

CHAPITRE X.

Inquiétudes du père et de la mère de Tobie et de la jeune Tobie.

1. Mais le jeune Tobie, différait à revenir, à cause de ses noces, son père était en peine, et disait : D'où peut venir ce retardement de mon fils ? et qui peut le retenuir là ?

2. Ne serait-ce point que Gabelus serait mort, et qu'il ne se trouverait personne pour lui rendre cet argent ?

3. Il se laissa donc aller à une profonde tristesse, et Anna, sa femme, avec lui ; et ils se mirent ensemble à pleurer de ce que leur fils n'était point revenu au jour marqué.

4. Mais surtout sa mère versait des larmes sans se pouvoir consoler, en disant : Ah ! mon fils, mon fils ! pourquoi vous avons-nous envoyé si loin, sous la lumière de nos yeux, le bâton de notre vieillesse, le soulagement de notre vie et l'espérance de notre postérité ?

5. Nous ne devons pas vous éloigner de nous, puisque vous seul nous tenez lieu de toutes choses.

6. Mais Tobie lui disait : Cessez de parler ainsi ; ne vous troublez point ; notre fils se porte bien ; cet homme avec qui nous l'avons envoyé est très-fidèle.

7. Rien néanmoins ne la pouvait consoler ; mais, sortant tous les jours de sa maison, elle regardait de tous côtés, et allait dans tous les chemins par lesquels son fils pouvait venir, pour tâcher de le découvrir de loin quand il reviendrait.

8. Cependant Raguel disait à son genre : De-meurés là, et l'enverrai Tobie, votre père, des nouvelles de votre santé.

9. Tobie lui répondit : Je suis que maintenant et mon père et moi nous sommes en peine, et qu'ils sont accablés d'inquiétude et de chagrin.

qui aimait ces bons Israélites. Ils ne perdent point Dieu de vue : son saint nom est à tout moment dans leur bouche ; c'est de lui qu'ils attendent tout, c'est à lui qu'ils rendent grâces de tout. S'ils font des souhaits de prospérité, de santé, de paix ; ces souhaits sont des prières qui s'adressent à Dieu, et qui font voir qu'ils le regardent comme l'auteur de tout les biens qu'ils souhaitent, et pour les autres et pour eux-mêmes. Ces sentiments ne sont point particuliers à Israël. Toute la compagnie d'Israël a sa prière et sa crainte son béatitude dans un répondant Amen. Après cela on se remet à table ; et l'Ecriture, par ce seul mot : *Qu'on se conduisit dans le festin des noces avec la crainte du Seigneur*, nous fait entendre que tout y respirait la piété, et cette joie sainte, qui n'a rien de commun avec les excess et les dissolutions si ordinaires parmi nous aux festins des noces (Miséquy).

Cap. X. — 3. *Et expectavit ambo simul fore*. Ce chagrin était bien légitime et bien naturel. Tobie ressentait souvent cette épreuve, mais il la supporte avec un courage viril. Anne a moins de force ; cette peinture fait ressortir admirablement la différence qu'il y a entre le caractère de la femme et celui de l'homme.

Cap. X. — 9. *Dicit computant*. *Perenumerationem hujus numerum Scerarus quadrangula dixerat*, *Tornellus triginta octo*, *Sallianus triginta*, *etiam in medio interitus*, *quos ita computat*. *Charan, ut patet ex initio capituli sequentis*, est in medio interitus, Niniven inter et Itages ; Charan autem Niniven usque ex Sarario et Salliano pervenit potest spatium trium dierum ; ergo Charan autem Niniven usque ex Sarario et Salliano pervenit ad Itages. His adde quod dicitur, *Tobias apud eos postquam domo discessit, pervenit ad Raguelum*. His adde quod dicitur, *Tobias apud eos commoratus est, effluens viginti*. In potest cum nullis familiaribus impedimentis Charan usque usque in dies posterat. Charan domum usque tres, qui omnes simul sunt quatuor et triginta.

accesserunt ad convivium ; sed et cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant.

mère de Tobie. Raguel se séparant.

1. Cum vero moras faceret Tobias, causa nuptiarum, sollicitus orat pater ejus Tobias, dicens : Putas quare nos tunc fratrem filium meum, aut certe detentum esse ibi ?

2. Putas ne Gabelus mortuus est, et non reddidit illi pecuniam ?

3. Copit autem contristari nimis ipse, et Anna uxor ejus cum eo ; et cupierunt ambo simul fore ; se quod dies statuto minime revertetur filius eorum ad eos.

4. A flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, aliquid dicebat : Heu, heu me, fili mi, ut quid te mitimus peregrinari, lumen oculorum nostrorum, baculum senectutis nostre, solatium vite nostre, spem posteritatis nostrae. (S. Supp. 2, 3.)

5. Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere a nobis.

6. Cui dicebat Tobias : Tace, et noli turbari, sanus est filius noster ; satis fidelis est vir ille, cum quo misimus eum.

7. Illa autem nullo modo consolari poterat, sed quotidie exsiliens circumspiciebat, et circuebat vis omnes, per quos spatios remansit videtur, ut perciperet videtur eum, si fieri posset, veniens.

8. At vero Raguel dicebat ad generum suum : Mane hic, et ego mitam nuntium salutis de ad Tobiam patrem tuum.

9. Cui Tobias ait : Ego nolo, quia pater meus et mater mea modo dies computant, et cruciatur spiritus eorum in ipsis.

10. Cumque verberis multis rogaret Raguel Tobiam, et ille cum vultu suo ratione velidat audire, tradidit ei Saran, et dimittit partem omnium substatium suar in pecunia, in pecunia, in pecunia, in camelis, et in vaccis, et in pecunia multa ; et salrum atque gaudentes dimisit eum a se.

11. Dicens : Angelus Domini sanctus sit in itinere vestro, perducatur vos incolentes, et invencialis omnia recte circa parentes vestros, et videat oculi mei illos vestros prorsum morari.

12. Et apprehendentes parentes filiam suam, osculati sunt eam, et dimiserunt ire ;

13. Momentes eam honorare soceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, et seipsam irreprehensibilem exhibere.

CHAPITRE XI.

Retour du jeune Tobie à Ninive. Tobie recouvre la vue.

1. Cumque revertentur, pervenerunt ad Charan, qui est in medio itinere contra Niniven undecimo die.

2. Dixitque angelus : Tobia frater, sic quemadmodum reliquisti patrem tuum.

3. Si placet itaque tibi, procedamus, et lento gradu sequatur iter nostrum familiæ. simul cum conjugate tua, et cum animalibus.

4. Cumque hoc placuissent ut irent, dixit Raphael ad Tobiam : Tolle tecum ex felle piscis ; erit enim necessarium.

5. Anna autem sedebat secus viam, quædam in supercilio suo, unde respicere poterat de longinquo, et ego viderem adventum ejus, viam a longe, et illico agnovit venientem filium suum ; currensque nuntiavit viro suo, dicens : Ecce venit filius tuus.

6. Dixitque Raphael ad Tobiam : At ubi introieris domum tuam, statim ado-

10. Raguel ayant fait encore au jeune Tobie de grandes instances auxquelles il ne se voulait jamais rendre, il lui mit Sara entre les mains et le dimittit de tout ce qu'il possédait en serviteurs, en servantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches, et en une grande quantité d'argent, et il le laissa aller plein de santé et de joie.

11. En lui disant : Que le saint ange du Seigneur soit en votre chemin, et qu'il vous conduise jusque chez vous sans aucun péril ; et puissiez-vous trouver votre père et votre mère en une parfaite santé ; et que mes vœux puissent voir vos enfants avant que je meure.

12. Alors le père et la mère, prenant leur fille, la baisèrent et la laissèrent aller.

13. L'avisant d'honorer son beau-père et sa belle-mère, d'aimer son mari, de régler sa famille, de gouverner sa maison et de se conserver irrépréhensible en toutes choses.

1. S'étant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arrivèrent le onzième jour à Charan, qui l'on rencontre en chemin, en allant à Ninive.

2. Et l'ange dit : Mon frère Tobie, vous savez l'état où vous avez laissé votre père.

3. Si vous le jugez donc à propos, allons donc, et que vos domestiques suivent lentement avec votre femme et vos bêtes.

4. S'étant résolus d'aller de la sorte, Raphaël dit à Tobie : Portez avec vous du fiel de poisson ; car vous en aurez besoin. Tobie prit de ce fiel, et ils continuèrent leur chemin.

5. Anne cependant allait tous les jours s'asseoir proche du chemin sur le haut d'une rochers, d'où elle pouvait découvrir de loin.

6. Et comme elle regardait de là si son fils ne venait point, elle l'aperçut de bien loin. Elle le reconnut aussitôt, et elle courut en porter la nouvelle à son mari, et lui dit : Voilà votre fils qui revient.

7. Raphaël en même temps dit à Tobie : Aussitôt que vous serez entré dans votre maison,

10. *In porta, in puella*. Les serviteurs faisaient partie de la fortune de leur maître. Ils étaient attachés à sa maison, et c'est pour cela que, dans le partage de ses biens, Raguel fit figurer ceux qui avaient soin de ces troupeaux. Car comme ils étaient en pays étranger, il est probable que sa fortune était exclusivement mobilière.

11. *Angelus Dominus*. Tobie avait dit à son fils au moment de son départ : « Que Dieu soit avec vous et que son ange vous accompagne. » Raguel dit le même souhait, ce qui prouve la foi des Israélites dans le ministère des anges, que nous avons vu d'ailleurs se manifester dans la vie des patriarches. *Angelus autem mandavit de se* (Ps. Xc, 11), c'est une vérité familière à tous les hommes de foi qui ont vécu sous l'ancienne loi.

13. *Momentes eam*. Ce verset résume en peu de mots tout ce que doit faire la femme chrétienne pour remplir parfaitement les devoirs de son état. C'est d'ailleurs à peu près les mêmes vœux que saint Paul, écrivant à Titus, son disciple, veut qu'on donne aux jeunes femmes (Titus, II, 4 et 5).

Cap. XI. — 1. *Ad Charan*. Il ne s'agit pas ici de Charan ou de Haran, en Mésopotamie (Gen. XI, 31 et XXVII, 43), mais d'une ville inconnue de Médie. Tobie avait mis onze jours pour y arriver, mais il ne faut pas en conclure que cette localité était très-loin d'Écbatane. Car les caravanes ont il y a des années tout très-lentement. Ainsi l'ange ayant proposé à Tobie de prendre le devant, ils arrivèrent à Ninive sept jours avant le reste du cortège.

7. *Adora Domum Deum tuum*. Saint Benoît ordonne, dans sa règle, de conduire, avant tout, l'étranger à la chapelle pour qu'il y fasse sa prière. Cette habitude était surtout autrefois dans nos moeurs. Quand le clergé de l'État visitait une ville, il allait en tête d'un cortège principal, et il ne se rendait dans l'hôtel où il devait être reçu qu'après avoir prié Dieu.

9. Car l'aumône délivre de la mort; et c'est elle qui efface les péchés, et qui fait trouver la misericorde et la vie éternelle.

10. Mais ceux qui commettent le péché et l'iniquité sont ennemis de leurs âmes.

11. Je vais donc vous découvrir la vérité, et je ne vous cacherais point une chose qui est secrète.

12. Lorsque vous priez avec larmes, et que vous ensevelissez les morts; que vous quittez pour cela votre diner, et que vous cachez les morts dans votre maison durant le jour, pour les ensevelir durant la nuit, j'ai présenté vos prières au Seigneur.

13. Et parce que vous étiez agréables à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât.

14. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir, et pour délivrer du démon Sara, la femme de votre fils;

15. Car je suis l'ange Raphaël, l'un des sept qui sommes présents devant le Seigneur.

16. A ces paroles, ils furent troublés; et étant saisis de frayeur, ils tombèrent le visage contre terre.

17. Et l'ange leur dit : La paix soit avec vous; ne craignez point.

18. Car lorsque j'étais avec vous, j'y étais par la volonté de Dieu. Bénissez-le, et chantez ses louanges.

19. Il vous a paru que je bevais et que je mangeais avec vous; mais, pour moi, je me nourris d'une viande invisible, et d'un breuvage qui ne peut être vu des hommes.

20. Il est donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé, et pour vous, bénissez Dieu, et publiez toutes ses merveilles.

21. Après ces paroles il disparut de devant eux, et ils ne purent plus le voir.

22. Alors, s'étant prosternés le visage contre terre pendant trois heures, ils bénirent Dieu, et s'étaient levés, ils racontèrent les merveilles qu'il avait faites.

23. *Ego obtuli orationem tuam.* Sicut Jan, dans l'Apocalypse, nous montre aussi les anges offrant nos prières sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu (Apoc., VIII, 3), de telle sorte que, d'après l'Ancien Testament, comme d'après le Nouveau, les anges présentent à Dieu les prières des fidèles, non pour les lui faire connaître, mais pour unir leurs vœux aux autres et nous aider à obtenir du Seigneur les grâces dont nous avons besoin.

24. *Quis non est alius Deus.* Au commencement de l'Apocalypse, des sept esprits qui sont devant le trône de Dieu. Ces sept anges sont les chefs de l'armée céleste; c'est-à-dire, les plus parfaits et les plus saints d'entre les esprits bienheureux et ceux dont Dieu emploie le ministère pour ses plus grandes œuvres.

25. *Videbar quidem vobiscum manducare.* D'après saint Augustin, l'ange Raphaël n'a pas voulu dire qu'il n'avait pas bu et mangé réellement. Il a seulement voulu dire, qu'en sa qualité de pur esprit, il n'avait pas mangé et n'avait pas mangé de aliments matériels, qu'on a vu se nourrir; et lui consistait dans la vérité, la lumière et la sagesse immortelle, ce que c'était la ce qui faisait sa félicité.

9. *Elemosyna a morte liberat.* Vide dicta c. 4, n. 11.

11. *Occultum sermonem.* Rem occultum.

15. *Unus ex septem.* Idem episcopus a D. Joanne in Apocalypsi memoratum, vocantur septem spiritus qui sunt in conspectu throni Dei, c. 1, n. 4, et sunt centis angeli prestantes, multitudine dictato predicti, quod hoc vocabitur ad divinum thronum significant. Aliique angeli omnes, et quidquid creaturatum est, coram Domino est, et astant quodammodo spiritibus ad illum ipsum.

16. *Turbati sunt.* Narrate rei, et tam extimii angelorum principis presentia commoti.

20. *Narrate.* In greeco est, scribite in libro omnia que gesta sunt.

9. Quoniam elemosyna a morte liberat, et ipsa est que purgat peccata, et facit invenire misericordiam et vitam æternam.

10. Qui autem faciunt peccatum et iniquitatem, hostes sunt anime sue.

11. Manifesto ergo vobis veritatem, et non abscondam à vobis occultum sermonem.

12. Quando orabas cum lacrymis, et sepeliebas mortuos, et derelinquebas prandium tuum, et mortuos abscondebas per diem in domo tua, et nocte sepeliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino.

13. Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.

14. Et nunc misit me Dominus ut curarem te, et Saram uxorem filii tui a demone liberarem.

15. Ego enim sum Raphael angelus, unus ex septem qui astamus ante Dominum.

16. Cumque hæc audissent, turbati sunt, et tremebant ceciderunt super terram in faciem suam.

17. Dicitur eis angelus : Pax vobis, nolite timere.

18. Etiam cum essem vobiscum, per voluntatem Dei eram; ipsam benedicite, et cantate illi.

19. Videbar quidem vobiscum manducare, et bibere; sed ego cibo invisibili, et potu, qui ab hominibus videri non potest, utor.

20. Tempus est ergo ut revertar ad eum qui me misit; vos autem benedicite Deum, et narrate omnia mirabilia ejus.

21. Et cum hæc dixisset, ab aspectu eorum ablatum est, et ultra cum videre non poterunt.

22. Tunc prostrati per horas tres in faciem, benedixerunt Deum; et exsurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.

4. Apertens autem Tobias senior os suum, benedixit Dominum, et dixit : Magnus es, Domine, in æternum, et in omnia secula regnum tuum;

2. Quoniam la flagellis et salvas; deducis ad inferos, et reducis; et non est qui effugiat manum tuam. *In Deul. 32, 39; Job. 2, 4; Sap. 49, 13, 14.*

3. Conventimini Dominio filii Israel, et in conspectu quoniam laudate eum;

4. Quoniam ideo dispersi vos inter gentes que ignoratibus sunt, ad mirabilia mirabilia ejus, et facietis scire eos, quia non est alius Deus omnipotens preter eum.

5. Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras; et ipse salvabit nos propter misericordiam suam.

6. Aspicite ergo que fecit nobiscum, et cum timore et tremore confitemini illi; regemque seculorum exaltate in operibus vestris.

7. Ego autem in terra expallitate meo confitebor illi; quoniam ostendit majestatem suam in gentem peccatricem.

8. Convertimini itaque peccatores, et facite justitiam coram Deo, credentes quod facit vobiscum misericordiam suam.

9. Ego autem, et anima mea, in eo letabitur.

10. Benedicite Dominum omnes electi ejus; agite dies lætitiæ, confitemini illi.

11. Jerusalem civitas Dei, castigavit te Dominus in operibus manuum tuarum.

Cap. XIII. — 1. *Magnus es, Domine.* Tobias composa ce cantique probablement aussitôt que l'ange disparut. On peut le diviser en trois parties, du verset 1 au verset 13, il s'agit de Jerusalem; dans la seconde, du verset 13 au verset 21, il s'agit de Pégiasa catholique dont Jerusalem était la figure; dans la troisième, du verset 21 à la fin, Tobias parle à Jerusalem catholique.

2. *Deducis ad inferos, et reducis.* Il fit passer Joseph de sa prison sur le trône; Job, de l'adversité à la prospérité; David, des matas de Sald à la royauté glorieuse; et il fit servir Jonas du ventre de la lamie, David de la fosse aux lions, et délivra Tobias du poisson monstrueux qui allait le dévorer, et Sara du démon qui l'avait couvert d'opprobre; Tobie le père passa de l'indiction et de la misère à la joie et à la fortune.

4. *Quis non est alius Deus.* La dispersion des gentes et des Juifs est pour but de punir ces deux peuples de leurs provocations; mais dans la pensée de la Providence, elle avait pour objet de répandre la lumière de la vérité parmi les nations étrangères, en les rappelant aux croyances primitives, et en ravivant parmi elles la foi du Bédempteur. Tous peuples errant étaient un missionnaire qui préparait ainsi l'avènement du Messie, et l'histoire nous montre que ces prédications ont porté leurs fruits : car elle nous signale dans tout l'Orient, des religions religieuses qui ont été la conséquence de cette espérance d'apostolat.

11. *Castigavit te Dominus.* Tobias prononçait ces paroles près d'un siècle avant que Jérusalem ne fût prise par Nabuchodonosor, et que son temple fût brûlé. Son regard prophétique embrassa au même temps la chute de cette ville, le retour des captifs et la reconstruction du temple.

Cap. XIII. — 1. *In omnia secula regnum tuum.* Regnum tuum sempiternum est.

2. *Deducis ad inferos, et reducis.* Mortificas et vivificas.

3. *Convertimini.* Laudate.

4. *Dispersi vos inter gentes.* Cum captivi ducti es in Assyriam.

7. *In gentes peccatrices.* Per gentem peccatricem populum Jerusalemitem propter peccata in captivitate abductum, et alia mala afflictum.

11. *Jerusalem civitas Dei.* Vellebat Tobias de Jerusalem. Cum vero triplex sit Jerusalem, scilicet terram, que est urbs; civitas que est bestorum domicilium; mixta, que est

CHAPITRE XIII.

Cantique de Tobie.

1. Alors le vieux Tobie, ouvrant la bouche, bénit le Seigneur, et il dit : Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité; et votre règne s'étend dans tous les siècles;

2. Vous châtiez et vous sauvez; vous conduisez jusqu'au tombeau, et vous en ramenez; et nul ne se peut soustraire à votre puissante main.

3. Rendez grâces au Seigneur, enfants d'Israël, et louez-le devant les nations;

4. Car il vous a dispersés parmi les peuples qui ne le connaissent point, afin que vous publiiez ses merveilles, et que vous leur appreniez qu'il n'y en a point d'autre que lui qui soit le Dieu tout-puissant.

5. C'est lui qui nous a châtiés à cause de nos iniquités, et c'est lui qui nous sauvera pour signifier sa miséricorde.

6. Considérez donc la manière dont il nous a traités; et bénissez-le avec crainte et avec tremblement; et rendez hommage par vos œuvres au roi de tous les siècles.

7. Pour moi, je le bénirai dans cette terre où je suis captif, parce qu'il a fait éclater sa majesté sur une nation criminelle.

8. Vous donc, pécheurs, convertissez-vous, faites des œuvres de justice devant Dieu, et croyez qu'il vous fera miséricorde.

9. Pour moi, je me réjouirai en lui, et il sera la joie de mon âme.

10. Bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses élus; réjouissez-vous en lui tous les jours, et rendez-lui des actions de grâces.

11. Jérusalem, cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cause des œuvres de tes mains.

aurez enseveli votre mère auprès de moi dans un même sépulchre, ne pensez plus qu'à vous hâter de sortir d'ici :

13. Car je vois que l'iniquité de cette ville la fera périr.

14. Après donc que la mère du jeune Tobie fut morte, il sortit de Ninive avec sa femme, ses enfants et les enfants de ses enfants; et il retourna chez son beau-père et sa belle-mère.

15. Il les trouva encore en santé dans une heureuse vieillesse; il eut soin d'eux, leur ferma les yeux : il recueillit toute la succession de la maison de Raguel; et il vit les enfants de ses enfants jusqu'à la cinquième génération.

16. Après avoir vécu quatre-vingt-dix-neuf ans, il mourut dans la crainte du Seigneur; et ses enfants l'ensevelirent avec joie.

17. Tous ses alliés et tous ses enfants persévérèrent avec tant de fidélité dans la bonne voie, et dans une conduite sainte, qu'ils furent aimés de Dieu et des hommes, et de tous ceux qui étaient dans le pays.

18. *Et completis annis nonaginta novem.* D'après nos observations, il y avait plus de 42 ans que Tobie était captif lorsqu'il devint aveugle. A la captivité, son fils avait 3 ans. Il devait donc avoir de 45 à 50 ans lorsqu'il se maria. Son père, ayant vécu encore 42 ans avec lui, il devrait avoir de 87 à 90 ans à la mort de son père. La ruine de Ninive étant arrivée 13 ans plus tard, il avait 105 ans à cette époque. Le texte Grec ajoute qu'il apprit la ruine de Ninive avant de mourir, et suppose qu'il vécut encore pour voir la Providence se venger de ses ennemis. Nous croyons donc plus vraisemblable le texte Grec, qui dit qu'il vécut 127 ans et qu'il mourut à Ecobatao.

19. *Nonaginta novem.* In græco est, centum viginti septem. *Cum genitro.* Læti quod plenus dierum, et in sobrietate bonæ mentis esset. — *Synephoram eum.* La Ecobatao sive Reges Mesorum; supra enim diximus duplex urbi nomen fuisse.



sepelieritis matrem vestram circa me in uno sepulchro, ex eo dirigite gressus vestros ut exeatis hinc;

13. Video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei,

14. Factum est autem post obitum matris suæ, Tobias abscessit ex Ninive cum uxore sua, et filiis, et filiorum filii, et reversus est ad soceros suos;

15. Invenitque eos in salutem in senectute bonam; et curam eorum gessit, et ipse clausit oculos eorum; et omnem hereditatem domus Raguelis ipse percipit; viditque quædam generationem, filios filiorum suorum.

16. Et completis annis nonaginta novem in timore Domini, cum gaudio sepelirent eum.

17. Omnis autem cognatio ejus, et omnis generatio ejus, in bona vita, et in sancta conversatione permansit, ita ut accepti essent tan Deus, quam hominibus, et cunctis habitantibus in terra.

PRÉFACE SUR LE LIVRE DE JUDITH.

Le livre de Judith a eu à peu près les mêmes destinées que celui de Tobie.

Les Juifs ne l'ont pas mis dans leur canon, et il est pour ce motif rangé parmi les livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament.

Le texte primitif on est perdu; mais nous en avons six versions différentes; une version grecque, deux versions latines, une version syriaque et deux versions hébraïques.

L'original a dû être composé peu de temps après les événements qu'il raconte. Les uns pensent qu'il fut l'ouvrage de Judith, d'autres l'attribuent, avec M. Glaire, au grand-prêtre Eliachim.

Les raisons qu'ils produisent à l'appui de leurs sentimens ne me semblent pas décisives. Mais l'étude des versions que nous en avons, prouve que le texte primitif a été écrit en hébreu, et les réflexions que fait l'auteur dans divers endroits du livre, nous portent à croire qu'il écrivit son ouvrage après la captivité.

Par conséquent, la langue dont il se servit dut être la langue parlée parmi les Juifs après leur exil; c'est-à-dire l'hébreu altéré, qui était devenu presque du chaldéen.

La version grecque a été faite probablement sur ce texte. On a cru qu'elle était de Théodotion; mais comme elle est citée par le pape saint Clément, qui vivait plus d'un siècle avant ce traducteur, on est obligé de reconnaître qu'elle est beaucoup plus ancienne.

Des deux versions latines, l'une est la version italique et l'autre la version de saint Jérôme.

La version italique est la plus ancienne. Elle fut faite sur la version grecque; mais comme il s'était introduit de nombreuses variantes dans les différents exemplaires de cette version, saint Jérôme jugea nécessaire de donner de ce livre une traduction nouvelle.

C'est sa traduction que nous possédons dans notre Vulgate. Il la fit sur un texte chaldéen, à la prière de sainte Paule et de sainte Eustochie. Il nous vient, dans sa Préface, qu'il ne s'est pas trop attaché à la lettre, et qu'après avoir mis de côté les leçons diverses et souvent très-fautives d'un multitude d'exemplaires, il s'est attaché à faire passer dans sa traduction uniquement ce qui lui a paru fondé sur le sens exact et vrai de l'original.

Sa traduction du livre de Tobie ne lui avait coûté qu'un jour; il paraît qu'il ne fit pas celle du livre de Judith avec moins de rapidité, car il semble dire que ce fut le travail d'une nuit.

La version syriaque a été faite sur le grec, et quant aux versions hébraïques, elles sont relativement très-modernes.

La version italique et la version syriaque étant nées du grec, pour le livre de Judith comme pour celui de Tobie, il n'y a donc que deux versions indépendantes : le texte grec et la traduction de saint Jérôme.

En les comparant, on trouve pour Judith comme pour Tobie, qu'elles sont